

POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 19 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 19 février 2021 à 20h00.

Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique, CERKESIAN Jean, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien, LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie, VISSE François, RAIS Isaline

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : COPPE François

1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 22 janvier 2021 :

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 22 janvier 2021 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 22 janvier 2021 ;

2 / Objet : Nomination d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) :

Vu la démission de Monsieur François Visse, au poste de vice-président du SIRS,

Considérant la nécessité de nommer un nouveau délégué,

Le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Rais Isaline déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Blacourt-Espaubourg.

3 / Objet : Vidéo protection : demande de subvention :

-au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Rurales (DETR)

-auprès du Conseil Départemental de l'Oise

-au titre de la FIPD Fond Interministériel de la Prévention et la Délinquance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de 110 401 € H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés :

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité,

-De solliciter une subvention qui approuve la contexture du projet des études présentés par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus ;

-sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès

- du Conseil Départemental,
- de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- de l'État au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales.

-prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;

-prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Monsieur le maire explique au conseil que le montant prévu, est un montant maximum, surévalué. Il précise que ce projet est subventionnable au minimum à 80 %.

Monsieur Martin Arnaud prend la parole, et explique que lors de la réunion d'informations sur la vidéo protection, certains administrés étaient opposés à ce dispositif. Ils ont déposé un dossier d'informations sur les dérives susceptibles d'être engendrés par ce système. M Martin précise, que suite à la réunion avec l'ADTO, la protection des données récoltées, dans le cadre de la vidéo protection, seront encadrées dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Monsieur le maire précise également, que à ce stade, il ne sera pas nécessaire d'effectuer de déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, car il s'agit de caméra plaques.

Toutefois, nous tenons à rappeler aux administrés que la commune de Blacourt a mis en place le RGPD, conformément à la législation.

4 / Objet : Citerne incendie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR

Monsieur le Maire explique que le centre de Secours de La Chapelle aux Pots, a réalisé des reconnaissances opérationnelles sur les points d'eau d'incendie conformément au paragraphe 5,3 et 4 du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie.

Il en ressort qu'il est nécessaire de créer une défense incendie au lieu-dit « Ferme de la Boissière » (réserve incendie de 120m³).

Monsieur le Maire prend la parole et explique au conseil que suite au rapport des pompiers, les dernières habitations, de la rue de Laboissière, ne sont pas protégées par la défense incendie.

Après délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la demande de subvention.

De solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès :

-du Conseil Départemental de l'Oise

-au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

pour une dépense subventionnable de 18 110€ ht.

Décide d'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2021,

5 / Objet : Spectacle de chansons accordéoneuses : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Vu la proposition de prestation de Bleu Fabrique pour un montant total de 800€ ttc,

Considérant le dispositif de soutien à la diffusion en milieu rural par le Conseil Départemental de l'Oise,

La prestation serait susceptible d'être présentée à la brocante ou autres manifestations.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité,

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 50% pour une dépense subventionnable de 800€ TTC.

Madame Coulon prend la parole et précise que cette prestation sera également proposée en novembre 2021 au marché gourmand, ainsi que à la fête du village en août 2022, gratuitement.

6 / Objet : Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de Sire et Bernard

Vu la fête du village dans le cadre du festival Bray Vintage du 30 juillet au 1^{er} août 2021,

Considérant, le devis de la société Sire Bernard, offrant une prestation de spectacle musical pour un

montant total de 1400€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, et autorise Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Sire Benard pour un montant total de 1400€ ttc.

Décide d'inscrire les dépenses au Budget primitif 2021,

7 / Objet : Sécurisation routière, diagnostic routier :

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable,

Vu les articles L 2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25-2017 du 20 octobre 2017, s'agissant de l'adhésion à l'Assistance Départementale des Territoires de l'Oise,

Vu le rapport d'analyse réalisé par l'ADTO SAO, s'agissant du comptage et de la vitesse des véhicules entre le 20 novembre au 26 novembre 2019 émis par le Conseil Départemental de l'Oise, reçu en mairie le 30 septembre 2020,

Considérant l'offre de l'ADTO, s'élevant à la somme totale de 8250€ ht, pour un diagnostic effectué sur tout le territoire de Blacourt et ses hameaux,

Considérant l'accord du Conseil Départemental en date du 23 septembre 2019 accordant une subvention de 4 200€ au taux de 42% pour une dépense subventionnable de 10 000€ ht.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché attribué à ISR pour un montant de 8250€ ht,

Donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Monsieur le maire prend la parole et retranscrit la réunion qui a eu lieu le matin avec l'ADTO, s'agissant de la sécurisation routière.

Différents points, seront étudiés, notamment à la Haute rue, le centre du village, la place du village, et l'entrée du parking de l'école.

8 / Objet : Suppression de poste d'adjoint des services technique :

Vu l'ouverture de la garderie communale prévue le 04 janvier 2020,

Vu le projet de transfert d'agent du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 19 janvier 2021,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant la délibération de conseil municipal n° 41-2020 du 18 décembre 2020, créant le poste d'adjoint des services techniques avec les fonctions agent d'animation et agent d'entretien des locaux annualisé à 15.25 heures semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité,

De supprimer le poste d'adjoint des services techniques pour un temps d'emploi de 6 heures par semaine, à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le maire explique que suite au transfert des agents du SIRS, la cantine de Blacourt fonctionne

très bien. A partir du 08 mars une troisième personne viendra aider à la cantine de Blacourt chaque midi de 12h à 13h20.